



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 NOVEMBRE 2020**

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, A.DARTIGUES, S.PUYO, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G. GALASSO (pouvoir à G.LASSABE)  
X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ)  
JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES)  
E.SERRES (pouvoir à S.DARRIGUES)  
K.PERY (pouvoir à M.EVENE MATEO)

**Secrétaire de séance** : JP CAZAUX

**ORDRE DU JOUR** :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjoints
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
  - Avenant n° 2, lot 1, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
  - Avenant n° 1, lot 5, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
  - Avenant n° 1, lot 9, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
  - Avenant n° 1, lot 3, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
  - Avenant n° 2, lot 2, marché de travaux, réhabilitation du CCAS
  - Covid-19 : « Restaurant de l'Adour » exonération du loyer pendant 2 mois
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2020

**PROJETS DE DELIBERATIONS**

**Fonctionnement des assemblées**

01. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

**Personnel communal**

02. Modification du tableau des emplois

## Transition Energétique

03. Convention de partenariat avec la CAPB dans le cadre du programme ELENA porté par la Banque Européenne d'investissement (BEI)

04. SDEPA : renouvellement de la convention pour la prestation de Conseil en Energie Partagé (CEP)

Questions diverses

\*\*\*

Monsieur le Maire souligne que cette séance du Conseil Municipal se déroule à la Salle Paul Vaillant Couturier, sans public, pour des raisons sanitaires. Il rappelle que la retransmission en direct est assurée par deux techniciens de la Ville et par un prestataire privé et il les en remercie vivement.

## INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Lucien LASSALLE, enfant de Boucau, qui a créé son entreprise en 1959 avec son épouse. Ils sont partis de rien et aujourd'hui, une belle entreprise familiale existe et elle est connue de tous. Il était passionné de rugby et a été Président du Boucau-Stade pendant de nombreuses années.

Monsieur le Maire poursuit en annonçant également le décès de Monsieur Jean BOUE, demeurant à Tarnos mais Président des Médaillés Militaires du secteur. Il participait à chaque cérémonie officielle et faisait office de maître de cérémonie.

Il s'est rendu au funérarium et obsèques au nom de la Ville pour ces deux décès.

Il donne quelques dates à retenir :

- . Prochain Conseil Municipal : 17 décembre 2020 à 18 h
- . Commission Développement Durable et Numérique : 30 novembre à 18 h
- . Commission Sécurité et tranquillités publiques : 3 décembre à 18 h
- . Commission Finances : 7 décembre à 18 h
- . Commission vie associative/sports : 9 décembre à 18 h
- . Commission accessibilité : 14 décembre à 17 h 30

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des recours exercés par Madame LOISEAU, 2 jugements ont été rendus au titre de 4 recours intentés par Madame LOISEAU concernant l'institution du sens unique sur la rue du Barthassot et la mise en place d'une zone de rencontre.

Les 2 jugements rejettent l'ensemble des recours formés par Madame LOISEAU et la condamnent à verser 2 x 600 € pour la Ville.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Avenant n° 2, lot 1, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour 8 361 € TTC
- Avenant n° 1, lot 5, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour 3 306,37 € TTC
- Avenant n° 1, lot 9, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour 4 293,07 € TTC
- Avenant n° 1, lot 3, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour 1 749,60 € TTC
- Avenant n° 2, lot 2, marché de travaux, réhabilitation du CCAS pour 1 324 € TTC

Ces divers avenants ont été vus en commission travaux. Ils s'élèvent à environ 19 000 € TTC mais il rappelle que la Ville récupèrera la TVA dans 2 ans.

- Exonération du loyer pendant deux mois au restaurant de l'Adour. Il souligne que la Ville est propriétaire des murs et que le bâtiment a subi quelques dégâts lors des dernières intempéries.

Monsieur Frédéric BILLARD demande à Monsieur le Maire s'il compte faire appel à la Commission d'Appel d'Offres dont il est membre concernant ces avenants même si ce n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire répond qu'il convoque cette commission chaque fois que la loi l'y oblige.

Monsieur le Maire donne deux informations très importantes concernant le Magasin Intermarché et la Maison des Associations.

En effet, il rappelle que cela fait 20 ans que les propriétaires de ce magasin cherchent un site sur la Commune pour réaliser une extension nécessaire pour pérenniser leur entreprise, ce qui n'est pas possible sur le périmètre actuel.

Dans un premier temps, le dossier a été présenté en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et ils ont perdu d'une voix. Mais, ils ont décidé de faire un recours. La CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) qui a donc été saisie, dans un second temps, a émis un avis défavorable car il aurait fallu prévoir des tuiles rouges en lieu et place des panneaux photovoltaïques cependant, le point positif c'est qu'elle a évacué les arguments déployés par la CDAC. Il fallait donc revoir le projet et il a été proposé une clause de revoyure. Monsieur et Madame FORTIN ont décidé de poursuivre et le projet a été remis à l'architecte pour modification du permis de construire. Monsieur le Maire est donc remonté à Paris une seconde fois, accompagné de Monsieur FORTIN, devant la CNAC, pour seulement 4 questions dont les avantages pour la Commune et pour l'entreprise. Une étude d'impact de 125 pages a d'ailleurs été réalisée et elle faisait apparaître un avis favorable à court, moyen et long terme pour cette entreprise. Parmi les points positifs qui ont été exprimés, il y a :

- . la consolidation d'une entreprise Boucalaise,
- . la consolidation et l'augmentation des emplois,
- . la disparition des nuisances (bruits de circulation des camions dans un quartier résidentiel) car la livraison se fera à l'intérieur du nouveau bâtiment,
- . la dépollution du site car il s'agissait d'une décharge d'ordures ménagères, à charge d'Intermarché
- . la cession de ce terrain qui va apporter 1 million d'€ aux finances de la Ville.

Et, le 13 novembre, il a appris, via le site officiel de la CNAC, qu'un avis favorable a été donné au projet. Donc, tout s'enchaîne et la Ville de Boucau va pouvoir bénéficier de la mutualisation du parking avec la Maison des Associations.

Monsieur le Maire indique que la transition est toute trouvée pour dire que le Département, Présidé par Jean Jacques LASSERRE, a octroyé à la Commune une subvention de 500 000 € pour son projet de la Maison des Associations. Cette structure est une nécessité puisque 3 incendies volontaires ont détruit 3 bâtiments communaux. Il rappelle que ce projet a été validé par l'ensemble des associations. Sur le plan financier, après avoir bénéficié de 1 150 000 € grâce à l'Etat et à la CAPB, se rajoutent ces 500 000 € du Département et le million d'Intermarché.

Avec son équipe, il se réjouit de ces grandes nouvelles et est très heureux de les partager ce soir.

Il remercie tous ceux qui ont aidé à concrétiser ces deux projets sans compter l'opiniâtreté dont Monsieur et Madame FORTIN ont fait preuve.

Monsieur Christophe MARTIN se réjouit que le Département soutienne la Ville de Boucau car sur 34 projets retenus à l'échelle départementale, il y avait une enveloppe de 8 300 000 € et 500 000 € ont été attribués pour la Maison des Associations.

Sur le 1<sup>er</sup> arbitrage, le Département avait proposé un montant de 400 000 € puis on a demandé un réexamen et cela a permis de le porter à 500 000 €. C'est ce qui a été acté et tant mieux. C'est autant d'argent que les boucalais n'auront pas à financer au travers de leurs impôts.

Il revient sur les avenants présentés concernant les travaux de réhabilitation du CCAS pour un montant de 19 000 €. Ce sont des choses inhérentes qui arrivent. Un point financier a été fait et le coût de cette

réhabilitation s'élevait initialement à 500 000 € TTC. Avec les avenants, aujourd'hui ce coût est porté à 769 000 € soit un décalage de 269 000 € qu'il faudra prévoir et intégrer dans le budget.

De plus, il semblerait qu'il y ait d'autres avenants, tels que la signalétique en façade, l'habillage des réseaux, la banque accueil, des ragréages supplémentaires, des aménagements divers liés au voisinage, ce qui va augmenter encore le montant initial. En outre, une question concernant le mobilier intérieur a été posée en commission car les services vont intégrer les locaux avec des aménagements supplémentaires permettant aux agents de travailler dans de bonnes conditions mais non prévus et ceux-ci seraient comptabilisés sur le budget du CCAS. Il se demande si la Commune va devoir voter une subvention supplémentaire.

Monsieur Patrick ACEDO répond qu'il y aura quelques avenants supplémentaires effectivement comme celui de l'étanchéité des deux préaux à l'entrée principale qui n'a pas été citée. Les aménagements liés à la banque d'accueil et au mobilier sont des dispositions de dernières minutes prises par la Directrice et les agents mais il confirme que le mobilier entrera bien dans le budget du CCAS.

Monsieur le Maire précise qu'au départ le budget estimatif de ces travaux était plus important que celui qui a été arrêté mais il a été révisé à la baisse suite aux appels d'offre. Avec le temps, on s'aperçoit qu'on était proche de la réalité mais on a dû s'aligner et c'est la raison pour laquelle on se retrouve avec une augmentation. Il rappelle que cette réhabilitation est accompagnée par l'Etat pour 140 000 € puis par un fonds de concours de la CAPB de 200 000 €. S'agissant d'investissements, la Commune récupérera la TVA dans deux ans ce qui représente 20 % du montant HT. Il ne dit pas qu'il est content mais il s'en accommode. Compte-tenu de la crise, il y aura un retard dans la livraison du chantier d'environ 1 mois.

Concernant les projets d'Intermarché et de la Maison des Associations, Monsieur le Maire dit à Monsieur Christophe MARTIN que la majorité ne lui dit pas merci, ni à lui, ni à ses collègues car lorsqu'il a proposé la vente du terrain à Huréous à Intermarché, il lui a été reproché de vendre les bijoux de famille alors que les élus de la minorité proposaient d'y faire une salle polyvalente. Quant aux associations, il parlait de les mettre dans des locaux commerciaux vacants. Si la Maison des Associations voit le jour c'est parce que des personnes y ont cru. On a été au feu et on ne s'est pas contenté des avis défavorables de la CDAC et de la CNAC. Quand on a su que le Département allait financer des projets structurants, la Ville s'est portée candidate et il tient à remercier les services de la mairie (techniques, financiers et de l'urbanisme) ainsi que Madame Odile LE TAILLANDIER, Directrice, pour avoir élaboré tous les dossiers nécessaires, ce qui a permis d'arriver à ces bonnes nouvelles. Il a sollicité une audience auprès de Monsieur Jean Jacques LASSERE qu'il a rencontré avec la Directrice Générale des Services pour défendre ce projet onéreux et il lui a fait part de la nécessité d'avoir un bâtiment accueillant les associations au sein de la Commune. Ce dernier s'est engagé à aider la Ville dans cette dépense sachant que Monsieur le Maire conçoit que sur toutes les Villes et Villages, il faut savoir partager. C'est pourquoi, il ne s'attendait pas à ce montant-là et il a remercié personnellement le Président, Jean Jacques LASSERRE.

Il se réjouit une nouvelle fois de ces deux annonces et rappelle qu'il y a un an, la Ville achetait la gare et là non plus les élus de la minorité ne l'ont pas accompagné sur ce projet, ni pour l'Apollo qu'ils voulaient détruire pour y faire des logements.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur Frédéric BILLARD souhaite réagir au mail qui accompagnait ce compte-rendu concernant son intervention sur le point n° 8 : cession de la parcelle AV 89 et en donne lecture : « *Comme précisé dans la délibération, la parcelle cédée à Madame CLOT est classée en zone N du PLU.*

*Ce classement interdit toute construction neuve. Elle ne génère donc aucun droit à construire supplémentaires. Par ailleurs, l'emprise au sol en zone N n'est pas règlementée (article N9 : sans objet). Il est donc impossible de calculer.*

*Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) interdit quant à lui tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la création du boisement. Toute construction y est donc également proscrite.*

*Toute demande d'autorisation d'urbanisme sera instruite dans ce sens. Au vu de tous ces éléments, cette session ne modifie pas les possibilités de construire de Madame CLOT. »*

Monsieur Frédéric BILLARD précise qu'effectivement la zone naturelle interdit toute construction neuve. La zone naturelle d'un PLU est inconstructible. En revanche, elle ne génère aucun droit à construire supplémentaire, il n'est pas d'accord et est intervenu à ce sujet lors du précédent Conseil Municipal. Dans la loi tout ce qui n'est pas interdit est autorisé de fait.

Quant une emprise au sol n'est pas réglementée, c'est 100 % constructible. Il a repris un jugement du conseil d'Etat de 26 novembre 2018 qui stipule : « *Ainsi, en l'absence de dispositions contraires dans le plan local d'urbanisme, l'assiette de calcul du coefficient d'emprise au sol correspond à la superficie totale du terrain d'assiette du projet et inclue ses parties inconstructibles.* »

Le calcul de l'assiette est bien l'entièreté du zonage quelle que soit sa zone. Il maintient donc ce qu'il a dit lors du dernier Conseil Municipal et affirme que le corps du mail est faux.

Monsieur le Maire répond que soit le compte-rendu est conforme et il le vote soit cela va au-delà et il ne le vote pas. Il demande à Monsieur Frédéric BILLARD de lui adresser sa note par courrier afin que les services puissent l'étudier.

Il précise que l'on est bien sur l'approbation du compte-rendu tel qu'il a été rédigé. Le mail d'accompagnement, ce n'est pas le même sujet.

Monsieur Frédéric BILLARD répond que le mail accompagnait le compte-rendu, c'est tout comme.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a le choix de l'approuver ou pas et passe au vote.

. Approuvé à l'unanimité

## **INFORMATIONS DES ADJOINTS**

Monsieur Gilles LASSABE revient sur un contentieux qui opposait la SCI Foncia contre l'EPFL. Il rappelle que les terrains Latxague sur le site de la Lèbe devaient être achetés à 60 €/m<sup>2</sup> par la SCI Foncia. Il s'agissait de 7,5 hectares soit 1/3 de la superficie de la Lèbe. Une DIA a été faite pour préempter à 15 €/m<sup>2</sup> ce qui a déclenché le retrait de cette vente. Monsieur LATXAGUE a renégozié avec l'EPFL à 30 €/m<sup>2</sup> pour l'achat de ces terrains. L'Agglomération a été sollicitée pour l'intérêt communautaire de cette réserve foncière. La SCI Foncia a fait appel et a perdu puisque la ZAC de la Lèbe existe toujours ce qui permet au foncier de rester à 30 €. Il s'agit d'un jugement du 15 septembre 2020.

Monsieur Gilles LASSABE informe l'assemblée qu'un drive pour les tests Covid, à l'initiative de Monsieur MONESTEL Olivier, pharmacien de la Cale, a été mis en place à la Gare. Il rappelle que lors de la première vague, on ne pouvait effectuer qu'un test par semaine. Aujourd'hui, on en réalise des centaines.

La Ville a répondu favorablement à cette belle initiative et a mis à disposition un barnum. Des tests PCR et antigéniques peuvent être réalisés avec des résultats en 15 minutes. Des écoliers ou des sportifs en nombre pourront ainsi être testés. Des médecins, des infirmiers et les pharmaciens se relaient pour que tous les clusters soient rapidement identifiés. Les tests sont effectués dans les véhicules.

La Ville de Boucau est donc bien équipée. Il faut au préalable prendre RDV au laboratoire Fertier au 05.59.64.63.65

Monsieur Gilles LASSABE intervient en tant que représentant du Syndicat des Mobilités et fait savoir que les Villes de Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx ont sollicité leur entrée au sein de ce syndicat. Ce sera statué le 10 décembre et la Ville de Boucau se positionnera favorablement pour que ces deux Villes, membres du

SCOT et du bassin de vie puissent y adhérer. La Ville de Tarnos en fait partie de manière très dynamique. Il indique que les flux de population des Landes vers les Pays Basque représentent 70 %.

Monsieur Gilles LASSABE poursuit concernant le PLH. Le dossier a été transmis à l'ensemble des élus et un délai de 2 mois est requis pour délibérer. Une commission urbanisme aura lieu le 8 décembre pour étudier ce dossier et voir les propositions à faire dans l'intérêt de la Ville qui est située en contre-littoral. Il y a nécessité de faire encore des logements sociaux dans une fourchette de 50 à 60 %.

Monsieur Gilles LASSABE souligne que le marché maraîcher garde, malgré le contexte, une belle dynamique. Une nouvelle poissonnière, Hélène, s'est installée. Elle vendra des coquillages et crustacés sur la place, les dimanches du mois de décembre.

Monsieur Gilles LASSABE indique que l'Association les amis du Bois Guilhou et l'Association Clavette distribuent des flyers sur le marché car ils souhaitent que l'on appuie leur candidature pour le budget participatif mis en place par le Conseil Départemental. Ils désirent le soutien de la Commune pour l'attribution de 50 000 € pour le développement des cheminements doux (Amis du Bois Guilhou) et la réparation des vélos (Clavette). Il est possible de se rendre sur le site pour voter.

1,5 millions d'euros est consacré à la réalisation des intérêts pour les habitants du 64.

Pour terminer, Monsieur Gilles LASSABE indique qu'un film « J'ai menti » sera réalisé à la Cale et à la Digue en mars et avril 2021. Il retracera l'histoire d'un tueur en série et un cadavre sera rejeté dans l'Adour.

Madame Marie Ange THEBAUD précise que deux autres projets vont être soumis au vote du budget participatif : le Centre Social Dou Boucaou et le Collège. Ce sera difficile de choisir mais chacun retrouvera ses petits. Il y aura un gagnant par canton.

Madame Laurence GUYONNIE indique qu'elle a reçu le vendredi des vacances de la Toussaint, le 30 octobre 2020, le protocole sanitaire à appliquer à la rentrée de ces vacances, le 2 novembre. Ce protocole impose entre autres le port du masque pour les enfants à partir de 6 ans. Dès connaissance de ces nouvelles mesures, la Commune a passé une commande d'environ 1 000 masques en tissu lavable. Deux masques par enfant ont été distribués dès le jeudi de la rentrée.

Elle rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le 29 septembre, il a été voté le montant du forfait communal. Suite à cette séance, elle a reçu un courriel de la part de Monsieur GAULTIER, co-président de l'Ikastola et en donne lecture : « *Petit mail informel pour vous remercier de votre intérêt pour notre Ikastola. J'ai pris le temps de regarder la rediffusion du Conseil Municipal de mardi dernier 29 septembre et j'ai donc assisté aux échanges liés à ce sujet.*

*Pour information, à l'Ikastola, nous sommes en train d'acheter du matériel de psychomotricité, nous avons acheté et installé un petit panier de basket, des ballons et créé des petites cages de football. Nous avons dans notre équipe éducative, une spécialiste des arts martiaux, ceci étant un de nos nombreux projets. De plus, nous accueillons une intervenante extérieure pour plusieurs séances d'éveil musical pour le plus grand bonheur de nos enfants ».*

Concernant l'école Jeanne d'Arc, il est envisagé de créer un emploi sur leur structure.

**L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE**

-1-

## Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, indique que l'article L.2121-8 du Code des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur qui a été présenté aux élus lors d'une réunion de travail le 16 septembre 2020 et qui retrace les principales dispositions et modalités de fonctionnement du Conseil Municipal mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

**Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal et **décide** de son application à compter du 25 novembre 2020.

### Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur n'avait pas été voté lors du précédent Conseil Municipal puisque les élus de la minorité avaient adressé un peu tardivement certains amendements. Après en avoir pris connaissance attentivement, certains d'entre eux ont été pris en compte et d'autres non. Le projet a été renvoyé, il demande s'il y a des remarques.

Monsieur Christophe MARTIN dit que le temps a fait son travail avec la possibilité de prendre en compte certaines propositions adressées par son groupe, gages d'une démarche constructive. Elles ont été prises en compte pour la plupart et quelques aménagements ont été réalisés mais cela fait partie de la discussion et de l'échange.

Aussi, rien ne les oppose à adopter ce règlement intérieur. Il remercie Monsieur le Maire.

### VOTE :

**Pour : 29 : unanimité**

-2-

## Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

. De la fin de la période de détachement pour stage d'un agent et de sa titularisation dans son nouveau grade (service Enfance/Jeunesse),

. De la réorganisation du service « entretien des bâtiments et restauration scolaire » suite au départ à la retraite d'un agent et de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi,

. Du futur départ en retraite d'un agent du service « bâtiment » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **Suppression d'emplois :**

Services	Emplois supprimés
Enfance/jeunesse	1 ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

► **A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :**

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 adjoint technique à temps complet
	1 adjoint technique à temps non complet (24 h/semaine)	1 adjoint technique à temps non complet (34 h/semaine)
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

► **A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :**

Services	Emploi créé
Bâtiments	1 Cadre d'Emplois des adjoints techniques à temps complet (plombier/chauffagiste)
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

Il est précisé que l'avis du Comité Technique sur les suppressions d'emploi a été recueilli le 24 novembre 2020.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.  
**Précise** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

**Discussion :**

Monsieur le Maire explique que ce tableau est imposé par le Centre de Gestion. Il est complexe car lorsqu'un salarié bénéficie d'une évolution de carrière par exemple, administrativement il y a deux agents mais physiquement il y en a qu'un seul.

Il précise que le comité technique a eu lieu tardivement en raison de l'annulation de son train puisqu'il était à Paris.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande pour quelles raisons l'agent technique, service restauration scolaire, employé à 24 h passe à 34 h et non à 35 h.

Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas la réponse. C'est fait par les services et il ne va pas plus loin car tout le monde est d'accord.

Il souligne par ailleurs que plusieurs personnes ont été recrutées :

- . un responsable bâtiment, Monsieur Louis DOMINGUES-COUTO, suite au départ de Monsieur Serge MOCHO ;

- . un agent technique en charge de l'entretien du cimetière, Monsieur Alain RAMBELOSON, suite à la disponibilité de Monsieur Nicolas HORN ;

- . un agent en charge de la communication et du numérique, Madame Claire FUENTES, suite au détachement de Madame Laëtitia LE LIBOUX ;

- . un éducateur sportif, Monsieur Marc-Antoine BEUVE, suite au détachement de Madame Cindy KUENTZ.

Il précise que la Commune est à la recherche d'un instructeur en droits des sols car lors de la dernière commission de recrutement, aucun candidat n'a été retenu.

Madame Marie Ange THEBAUD demande si ces personnes vont être présentées aux élus.

Monsieur le Maire répond qu'ils les rencontreront au fur et à mesure. Lorsque la personne en charge de la communication sera présente on pourra le faire.

Il précise que la CAPB et la Ville de Bayonne ont annulé leurs cérémonies de vœux. Rien n'a été décidé à Boucau. Il espère pouvoir faire au moins la cérémonie des vœux au personnel et dans ce cadre-là, on les présentera. On trouvera un moyen.

Il explique que tous les vendredis il est, avec ses collègues Maires, en visioconférence avec le Sous-Préfet pour faire un point sur la crise. On vit au jour le jour, on ne sait pas ce qui va sortir avec l'allocution du Président de la République ce soir.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-3-

**Convention de partenariat avec la CAPB dans le cadre du programme ELENA porté par la Banque Européenne d'investissement (BEI)**

Madame Sandrine DARRIGUES, Adjointe, explique que ELENA (European Local ENergy Assistance) est une initiative conjointe de la Commission européenne et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui a vu le jour en 2009. Il s'agit d'un mécanisme d'assistance technique européen accordant des subventions aux régions, collectivités locales et groupes publics pour préparer les programmes d'investissements locaux ou régionaux dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

En écho au Plan Climat-Air-Energie Territorial adopté par le Conseil Communautaire le 1<sup>er</sup> février 2020 inscrivant le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 et avec la volonté de nourrir de nouvelles collaborations, la CAPB a proposé à la Ville de Boucau de s'associer au mécanisme ELENA. Ce programme va permettre d'actionner de nouveaux leviers financiers et de développer des outils

complémentaires pour accroître et optimiser la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et d'assurer un développement ambitieux des énergies renouvelables.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque assurera la maîtrise d'ouvrage de toutes les études et l'animation du programme ELENA pour son propre compte et celui de ses partenaires.

La Commune de BOUCAU s'est donc portée candidate à ce mécanisme en y inscrivant la mairie, les écoles Elisa Lassalle, Joliot Curie et Paul Langevin pour le volet rénovation énergétique et le Complexe Piquessary (dojo et gymnase Cartillon), l'école Jean Abbadie pour le volet énergie renouvelable.

La Ville devra fournir tous les éléments techniques nécessaires à la bonne exécution de ces études et la CAPB prendra à sa charge tous les frais d'études et d'animation liés à l'exécution de ce programme.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque visant à définir les modalités de réalisation du programme ELENA dans le cadre des études qui seront menées.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré

**Approuve** la convention de partenariat entre la CAPB et la Ville de Boucau dans le cadre du programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant de la CAPB.

### **Discussion :**

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle que le Projet du Plan Climat Air Énergie des Territoires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été arrêté le 1er Février 2020.

Ce PCAET est un document structurant pour la CAPB de son projet de territoire qui se construit à partir d'un diagnostic global de la situation du territoire.

Le Plan Climat engage les différentes politiques publiques dans la trajectoire de la Transition Écologique et Énergétique et cela jusqu'à l'horizon 2050.

Pour mener à bien ce PCAET, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée volontairement dans la démarche de labellisation Cit'Ergie portée par l'ADEME, outil de management interne et d'amélioration continu et destiné à accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques climat-air-énergie.

L'élaboration de ce PCAET et du programme de l'Habitat, en lien avec le syndicat des mobilités et avec un dispositif de concertation, s'est appuyé sur une approche thématique :

- Habitat durable
- Mobilité durable
- Adaptation au Changement Climatique
- Alimentation et Agriculture Durable
- Économie circulaire et prévention des déchets
- Énergies renouvelables

Cette délibération qui concerne un seul point des thèmes du PCAET, va permettre de bénéficier de subventions pour des programmes d'investissements locaux par l'intermédiaire de la CAPB, c'est un premier pas qui va amener la Ville vers des plans d'actions mais aussi certainement vers des orientations pour la construction d'un Plan Climat Air et Énergie à Boucau.

Nous voterons pour cette convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du programme ELENA porté par la Banque Européenne d'Investissement.

Monsieur le Maire explique que la CAPB s'est beaucoup investi sur la transition énergétique, climatique et écologique et la Ville s'est inscrite dans ce pacte. Elle continue par ailleurs à travailler avec les services de l'Agglomération. C'est pourquoi, Madame Sandrine DARRIGUES est en charge du développement durable et du numérique car il est nécessaire de lier les transitions écologique et numérique.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite compléter les propos de Madame Marie Ange THEBAUD en demandant si des établissements ou bâtiments communaux autres que ceux cités dans le corps de la délibération peuvent être rajoutés ultérieurement. Il pense notamment à l'école Jean Baptiste Lanusse. Il s'agit d'une belle délibération.

Monsieur le Maire explique que tous les projets ne seront pas nécessairement retenus, il faut partager. Certains établissements ont été priorisés. Il considère qu'il ne faut pas en mettre trop pour ne pas être contre-productif.

Monsieur Patrick ACEDO pense qu'il serait déjà bien de concrétiser ceux qui sont inscrits sur la délibération. Ce n'est pas le tout de faire des études, il faut que les travaux puissent se réaliser par la suite. Madame Hélène ETCHENIQUE demande si la conciergerie est comprise dans le complexe Piquessary.

Monsieur le Maire répond par la négative car elle a un usage d'habitation.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-4-

### **Renouvellement de la convention de partenariat pour la prestation de Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 3 octobre 2016, la Ville de Boucau a adhéré au service de Conseil en Energie Partagé proposé par le SDEPA pour une durée de 3 ans.

En effet, dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

La Commune de Boucau a, depuis cette adhésion, bénéficié d'un conseiller en énergie qui a pu l'accompagner sur de nombreuses questions énergétiques notamment en lui présentant le suivi des consommations sur 35 bâtiments communaux en électricité, 19 points de comptage en gaz naturel, 1 compteur fioul et 41 points de livraison éclairage. De plus, une étude d'opportunité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la Maison des Associations a été réalisée ainsi que des visites de toutes les installations CVC de la Commune. Un accompagnement dans la réalisation du cahier de charges du marché de maintenance des installations thermiques d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air a également été effectué.

Aussi, dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la Commune de Boucau souhaite poursuivre sa collaboration en renouvelant la convention de partenariat relative au Conseil en Energie Partagé (CEP).

Conformément à la délibération du bureau syndical n° 2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion forfaitaire est de 2 500 € par an contre 3 979,50 € les années passées, le recensement de la population

totale étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, la Commune s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

**Décide** de demander au SDEPA la poursuite de sa collaboration en renouvelant la convention de partenariat relative au Conseil en Energie Partagé pour une durée illimitée. Etant entendu que la collectivité peut ne plus adhérer au service, pour ce faire, il lui appartiendra de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année n.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat D'Energie des Pyrénées Atlantiques la convention définissant les modalités de partenariat.

### **Discussion :**

Monsieur le Maire indique qu'il faut noter une économie de 1 500 €, ce qui n'est pas neutre.

Monsieur Christophe MARTIN dit que son groupe était enthousiaste sur la délibération précédente, autant sur celle-là, il émet des réserves car il a l'impression que les sujets se chevauchent.

En effet, la Ville travaille déjà depuis 3 ans avec le SDEPA et a engagé 12 000 € pour faire uniquement un suivi de consommation et un état des lieux, ce qui lui paraît onéreux. Les études doivent être de grande qualité. Ce travail est aujourd'hui réalisé et en lisant la convention, aucune nouvelle disposition n'est proposée. Par rapport à la délibération précédente, la convention ELENA permettrait à la Ville d'intervenir et d'avoir cet accompagnement sans rémunération.

Il pense que le SDEPA doit d'ailleurs être gêné puisque le coût a diminué passant de 4 000 € à 2 500 €. Son groupe, très réservé, se prononcera contre cette délibération.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande si la Ville ne pourrait pas travailler avec l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) en s'appuyant sur un de ses techniciens pour faire une étude des coûts et réaliser un suivi d'activité. On pourrait mettre l'argent ailleurs. Cette deuxième délibération n'a pas lieu d'être. Les premières études sont amplement suffisantes car elles sont riches et complètes.

Monsieur Patrick ACEDO précise que l'ADEME travaille en partenariat avec le SDEPA. C'est par ailleurs grâce à cette structure que la Ville s'était rendue compte que les centrales à l'école Jean Abbadie ne fonctionnaient pas et c'est aussi grâce à elle que le remplacement de la chaudière au fioul à l'Apollo a été réalisé. Les investissements effectués n'ont pas été neutres. De plus, il rappelle que la Ville travaille avec le SDEPA au niveau de l'éclairage public et qu'on effectue des remplacements d'éclairage classique par des LEDS ce qui permet à la collectivité d'enregistrer des économies d'énergies grâce à leurs interventions.

Monsieur le Maire dit qu'il ne comprend pas qu'il puisse être dit que les deux délibérations se chevauchent car la délibération ELENA porte sur des études spécifiques, sur des lieux précis, tandis que celle-ci prévoit le suivi de 35 bâtiments, 19 points de comptages en gaz...etc.

Il se félicite de travailler avec des techniciens compétents et expérimentés.

Monsieur Christophe MARTIN répond que les études ont déjà été faites au cours des 3 ans écoulés et qu'il n'y a pas de nouveaux services sauf une aide pour réaliser un cahier des charges.

Monsieur le Maire dit que c'est son sentiment et il se respecte.

### **Vote :**

**Pour : 22**

**Contre : 7 (élus minorité)**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique LAVIGNE revient sur l'exonération de paiement de loyer pour le restaurant l'Adour pour laquelle son groupe est bien sûr d'accord mais d'une manière plus globale, il demande comment la Commune accompagne les acteurs économiques durant cette crise. Au-delà des mesures proposées par l'Agglomération pour les TPE et les artisans, commerçants, il souhaite savoir si les commerçants locaux ont été sollicités par la Ville ou si ces derniers l'ont sollicitée et quelle réponse a été apportée.

Monsieur le Maire répond que certains commerçants ont pu rester ouverts et d'autres pas. Quelles sont les compétences du Maire sur le sujet ?

Pour le restaurant de l'Adour, la Ville est propriétaire des murs et elle a pu agir. Il y a des Villes qui ont pris des arrêtés pour que leurs commerces puissent rester ouverts mais ils ont été invalidés immédiatement. Au niveau des Maires des Pyrénées Atlantiques, une motion a été proposée mais cela l'a interpellé. Effectivement, si l'on se base sur l'économie, ce n'est pas normal mais vis-à-vis de la santé, c'est autre chose et il faut rester prudent. Lorsque le Sous-Préfet alerte tous les vendredis en disant que les contaminations augmentent et que l'Hôpital est saturé, il est nécessaire de faire attention. Il rappelle que ce virus tue et que des Boucalais sont récemment décédés.

S'il faut des aides financières pour les commerces, la Commune n'a ni les moyens, ni les compétences pour le faire. En outre, il précise que les experts-comptables de chaque entreprise ont dû solliciter les aides nécessaires en fonction des mesures prises par le Gouvernement. Il dit que les commerçants locaux sont très appréciés mais avec une crise de cet ordre-là c'est compliqué de les soutenir. Il y a des personnes au sommet qui prennent des décisions et ils les assumeront mais en tant que Maire, il ne peut pas prendre des mesures qui ne sont pas dans ses compétences. A son sens, il y a des commerces sur la place qui auraient pu rester ouverts en respectant les gestes barrières mais il n'a eu aucun pouvoir décisionnaire.

Monsieur Christophe MARTIN revient sur le budget participatif et rajoute qu'effectivement un projet par canton sera retenu. Il est nécessaire d'aller sur le site [budgetparticipatif64.fr](http://budgetparticipatif64.fr) pour voter. Il y a 4 candidats mais 3 votes possibles parmi :

- . les Amis du Bois Guilhou
- . l'Association Clavette
- . le Centre Social et de Loisirs
- . le Collège.

Il souhaite s'arrêter sur l'Association Clavette, qui, si elle est lauréate aura besoin d'un espace car son projet devra se réaliser dans un an pour qu'elle puisse toucher la subvention. Aussi, il demande s'il est envisagé de leur mettre à disposition des locaux, la Maison bleue sur la Place Sémard, par exemple, même à titre précaire.

Par ailleurs, Monsieur Christophe MARTIN rappelle qu'il a évoqué lors du précédent Conseil Municipal le manque d'un abri-bus au niveau de l'îlot Duprat. Madame Laurence GUYONNIE était intervenue pour dire qu'elle avait sollicité les services de Chronoplus pour un transfert d'abri-bus mais rien n'a été fait et de nombreuses personnes attendent alors que les conditions météorologiques se dégradent avec l'arrivée de l'hiver.

Monsieur Gilles LASSABE répond tout d'abord pour la mise à disposition d'un local pour l'Association Clavette, la Ville est en effet à la recherche d'un lieu qui pourrait les accueillir. Les bâtiments situés à la place appartiennent à la Commune mais sont portés par l'EPFL et il n'est pas possible de les y installer. Ils ne peuvent être occupés que par des services de la mairie et non des associations. C'est un vrai sujet et on aimerait bien les aider. La Ville paie ces locaux mais elle ne peut pas en disposer.

En ce qui concerne l'abri-bus, en tant que représentant du Syndicat des Mobilités, il a en charge le mobilier, les abris-bus et les toilettes. Aussi, il est intervenu concernant l'abri-bus manquant à l'îlot Duprat mais les choses n'ont pas encore été faites. C'est en cours.

Madame Marie Ange THEBAUD souligne qu'un abri-bus qui n'a plus lieu d'être serait à récupérer en bas de la rue Glize.

Monsieur Gilles LASSABE en prend bonne note.

Monsieur le Maire rappelle que s'il y a des questions ou des sujets de cet ordre, il faut les transmettre pour que l'on puisse les traiter dans les plus brefs délais. Si ce sont des questions et s'il y a nécessité à réflexion, on y travaillera et on fera passer la réponse ultérieurement.

Madame Catherine DUFOUR sollicite la parole :

*« Je voudrais m'adresser à l'Opposition, j'ai bien dit l'Opposition, car dixit Larrousse : Ensemble des partis qui s'opposent à un moment donné, au pouvoir et dont le programme est opposé à celui de la majorité. Nous sommes bien dans ce cadre-là et ce serait moins explicite que de vous nommer la minorité.*

*Je voudrais revenir aux premiers conseils municipaux de cette mandature, lorsque Mme Martine Bécrot nous demande de vous appeler la minorité, et non pas l'opposition (ce que nous avons accepté). Vous nous disiez ne pas être dans un esprit d'opposition mais dans un esprit constructif. MENSONGE !!!!*

*Lors du conseil du 30 juillet 2020, Monsieur Dominique LAVIGNE dit avoir saisi le préfet pour n'effectuer qu'un contrôle de légalité, et que c'est ce dernier qui a, lui seul, transformé votre demande en une contestation des élections. Vous dites également que vous concernant vous restez sur votre 1ère demande. MENSONGE !!!!*

*Nous ne sommes ni menteur, ni manipulateur.*

*Suite à la réponse du Tribunal Administratif de PAU, Monsieur Christophe MARTIN demande à Monsieur Francis GONZALEZ d'avoir l'élégance républicaine de respecter le jugement. Cela m'étonne de la part de quelqu'un qui n'a pas l'élégance de respecter le choix des boucalais. Car nous en sommes bien là !*

*Enfin, je suis également étonnée de ne lire que Monsieur Christophe MARTIN dans la presse. Où est Monsieur Dominique LAVIGNE ? Qui est le chef de file ? Qui veut la place de qui ? »*

Monsieur le Maire précise qu'à sa grande surprise, le Tribunal Administratif de Pau a annulé, le 20 octobre dernier, les élections municipales de la Ville, suite au recours intenté par Messieurs Dominique LAVIGNE, Christophe MARTIN et Madame Marie Ange THEBAUD, représentants la liste « Boucau Génération Avenir » en raison du faible écart de voix à l'issue du scrutin du 28 juin (55 voix).

La surprise est d'autant plus grande et désagréable que Monsieur Dominique LAVIGNE, tête de liste « Boucau Génération Avenir », à l'issue du second tour, avait publiquement acté la défaite en soulignant que son équipe ne serait pas mauvaise perdante et s'est positionnée, dès les premières séances du Conseil Municipal, en tant que minorité constructive et non opposition.

C'est en toute conscience et par conviction du bien fondé des arguments qui sont les leurs que son équipe va exercer le droit de faire appel car il aspire aussi à la justice.

Il rajoute qu'après avoir pris conseils auprès de deux avocats, il a décidé de faire appel car il y a matière à défendre le jugement du tribunal de Pau. En attendant, son groupe conserve toutes les facultés légales pour continuer à gérer la municipalité, opposition comprise bien évidemment. Il indique qu'une information va être donnée aux Boucalais concernant cette affaire ainsi que les éléments qui motivent cet appel. Si, à l'issue du jugement du Conseil d'Etat, qui peut prendre plusieurs mois, la majorité perd, dès le lendemain, le Conseil Municipal sera dissout dans sa totalité et les services de la Sous-Préfecture viendront gérer les affaires de la Ville. Il dit que si on en arrive à cette extrémité, son groupe le subira. Les services préfectoraux interviendraient à partir de la date du jugement du Conseil d'Etat jusqu'à la date des prochaines échéances électorales.

Il souligne d'ailleurs qu'il a reçu un appel du secrétaire général de la Sous-Préfecture, il y quelques jours, qui désirait connaître sa décision par rapport au jugement du Tribunal de Pau car ses services devaient s'organiser en conséquence.

Si on avait écouté Monsieur Christophe MARTIN en faisant preuve d'élégance républicaine et s'il s'était arrêté à l'avis défavorable rendu par le Tribunal de Pau, depuis vendredi dernier, personne ne serait présent ce soir.

Il s'adresse à Monsieur Christophe MARTIN en lui disant qu'il ne fait pas preuve d'élégance en n'acceptant pas sa défaite, qu'il ne supporte pas, car il est le minoritaire de la minorité. En effet, il lui dit que son groupe a perdu officiellement de 55 voix mais au premier tour, la liste (PS/PC) avait obtenu 458 voix d'avance et elle perd avec 55 voix, ce qui fait un écart de 513 voix.

Au premier tour, la liste (PS/PC) avait recueilli 1 515 voix, au second tour, 1 304 soit 211 voix de moins qui se sont reportées sur la liste de la majorité soit 422 voix + 91 voix d'électeurs supplémentaires qui ont voté pour la liste « Boucau convivial », on retombe à 513 voix d'écart.

C'est la réalité des chiffres.

La loi a autorisé la minorité à faire un recours.

La loi autorise la majorité à faire appel.

Il indique que s'il n'y avait pas eu l'appel pour Intermarché, par 2 fois, leur projet n'aurait pas abouti.

Il a la prétention de dire et de croire que l'avis défavorable qu'il a eu à Pau ne se reproduira pas à Paris.

Monsieur Dominique LAVIGNE retiendra ces sages paroles : « c'est la loi pour les uns comme pour les autres ». En revanche, se faire insulter, il ne l'admet pas. Il n'est pas un menteur, il est un homme de parole et il a été éduqué de cette manière-là dans le Pays Basque. Pour lui, c'est l'une des pires offenses que de ce faire traiter de menteur. Il comprend bien le climat et la colère qui règne mais il demande de l'apaisement et surtout de laisser faire les choses. Il a été sincère et cela s'est retourné contre lui. Pour preuve, ce qu'il a dit, il le confirme et il l'affirme et ses propos ont même été repris par l'avocat et écrit dans la presse. Néanmoins, les faits sont là mais la procédure est en cours et il ne faut pas s'engager à discuter car il peut y avoir des interprétations. La Ville de Boucau doit être gérée de manière démocratique et il faut que tout se passe pour le mieux et son groupe sera solidaire sur la gestion de la collectivité. Il aimerait que les choses soient claires, sincères et honnêtes et surtout que cela se fasse dans le respect des personnes, c'est inutile de mettre de l'huile sur le feu car la situation est complexe et il refuse de rentrer dans le débat. Il préconise de privilégier un climat d'apaisement, il faut travailler en bonne intelligence, laissez faire les choses.

Il dit à Madame Catherine DUFOUR qu'il est là LAVIGNE. On ne l'entend pas ? Pourtant, il est là. Il n'aime pas se mettre en avant mais il va le faire : sa personnalité a plu à beaucoup car il sait être un meneur, il sait s'entourer de personnes avec des compétences et il sait également s'effacer dans un collectif qui est pour lui le plus important. Ce qu'il a réussi à construire, c'est un rassemblement avec une équipe qui a été enthousiaste et dynamique, il en est très fier. Si Madame Marie Ange THEBAUD, la demeurée, Monsieur Christophe MARTIN, le faux-cul et lui-même le paysan, car c'est comme cela que Monsieur le Maire les nomme...

Monsieur le Maire l'interrompt et lui rétorque que c'est absolument faux. Jamais il n'a dit cela.

Monsieur Dominique LAVIGNE vérifiera ses sources mais il l'a bien entendu mais peu lui importe... ce collectif il tient à le développer et chacun a la parole et est à égalité de droit et de devoir. Si la presse sollicite les uns ou les autres, tout le monde peut répondre, il s'agit là du mode de fonctionnement de cette équipe, partager les responsabilités c'est important. C'est dans cet esprit que les électeurs Boucalais ont été sollicités. Il espère dorénavant que le débat sera serein et tranquille.

Madame Hélène ETCHENIQUE dit qu'elle est novice en politique et va parler avec son cœur. Elle trouve que les interventions précédentes manquent cruellement de distinction et d'élégance. Cette volonté de diviser n'arrivera pas car son équipe est unie et va le rester jusqu'au bout. Ce rassemblement a envie de construire et il construira jusqu'au bout.

Monsieur le Maire dit être d'accord avec Monsieur Dominique LAVIGNE, on va laisser le temps se faire et la justice passer mais, il était normal qu'il donne les informations sur les suites du jugement du Tribunal de Pau. L'échéance était le 20 novembre et les électeurs doivent savoir à l'avance la règle du jeu. Il n'ira pas plus loin. S'il s'avérait que le Conseil d'Etat donne un avis défavorable tout le Conseil Municipal serait

dissout. Il dit qu'il ne va pas se laisser faire, il a sa conscience pour lui et il considère qu'il a le droit et le devoir de faire appel.

**LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 45**